

# Rapport annuel 2019 Service Gestion des déchets



# **SOMMAIRE**

INTRO	DDUCTION	1
PRÉSI	ENTATION	2
I.	Présentation du territoire	2
II.	Organigramme du service au 31 décembre 2019	3
III.	Locaux et infrastructures	3
IV.	Compétences	4
A.	Compétences du service Gestion des Déchets de la COR	4
B.	Compétences du SYTRAVAIL	4
FAITS	MARQUANTS DU SERVICE EN 2019 ET PERSPECTIVES	5
l.	Harmonisation de la collecte	5
II.	Travaux de la déchèterie de Saint-Nizier-d'Azergues	6
LA CO	DLLECTE SÉLECTIVE : FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION	7
I.	Les différents modes de collecte	7
A.	Modes de collecte	7
В.	Matériel de pré-collecte	8
II.	Moyens humains et matériels	9
A.	Compétences des agents de collecte	S
B.	Brigade de nettoyage	9
C.	Renforcement des équipes de collecte	9
D.	Répartition des moyens	10
LES D	ÉCHETS COLLECTÉS (HORS DÉCHÈTERIES)	13
I.	Les ordures ménagères	13
II.	Les emballages recyclables	13
A.	Tonnage	14
B.	Centres de tri	14
C.	. Qualité du tri	14
III.	Le papier	16
IV.	Le verre	16
V.	Les textiles usagés	16

LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE	18
I. Présentation des déchèteries	18
A. Carte des déchèteries du territoire	18
B. Déchets acceptés	19
C. Horaires d'ouvertures	20
II. Fonctionnement des déchèteries	20
A. Gestion	20
B. Modalités d'accès	20
C. Volumes autorisés	20
D. Facturation des professionnels	21
E. Accueil des usagers	22
F. Collecte et traitement	23
III. Fréquentation et tonnages	24
A. Fréquentation	24
B. Tonnages	25
IV. Filière de valorisation des déchets verts	27
LA REDEVANCE SPÉCIALE	28
I. Fonctionnement	28
II. Nombre de professionnels assujettis à la F	RS28
LA PRÉVENTION	29
I. Animations	29
A. Animations scolaires	29
B. Interventions sur les marchés locaux	30
C. Porte-à-porte	30
II. Compostage individuel	30
III. Outils de communication	31
A. Outils de pré-collecte et mémo-tri	31
B. Supports d'information	32
LES INDICATEURS FINANCIERS	33
I. Budget annexe du service	33
II. Coûts du service	35
III. Recettes	36



# INTRODUCTION

Le service gestion des déchets de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien est issu du regroupement des trois services des anciennes communautés de communes, qui ont fusionnées en 2014.

Les trois anciennes communautés de communes n'avaient pas le même mode de gestion et de collecte des déchets ménagers lors de la fusion. Ainsi, en 2014, un projet d'harmonisation a débuté afin d'étendre le mode de collecte de l'ancienne Communauté de Communes d'Amplepuis-Thizy : collecte en points de regroupement. Ce projet s'est déroulé en trois phases.

En 2015, la collecte de l'ancienne Communauté de Commune de la Haute Vallée d'Azergues a été reprise en régie et des points de regroupement équipés de bacs quatre roues ont été implantés.

En 2018, le projet s'est étendu au sud du territoire sur l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Tarare, avec la reprise en régie et l'installation de bacs latéraux.

Enfin, en 2019, la collecte latérale a été mise en place sur l'intégralité du territoire, avec le déploiement de conteneurs latéraux sur toutes les communes.

La collecte avec une benne à ordure classique n'a pas été totalement supprimée : les professionnels assujettis à la redevance spéciale et certains points d'apport volontaire sont encore équipés de bacs roulants. De plus, la collecte latérale n'a pas été déployée dans le centre-ville de Tarare (environ 5 000 usagers) et le ramassage des déchets s'effectue toujours en porte à porte dans ce secteur.

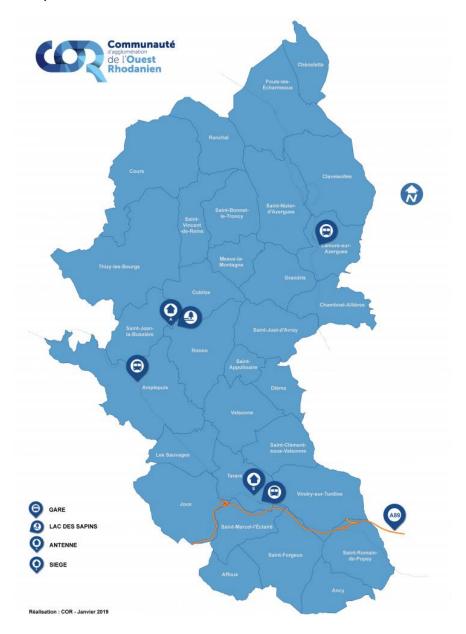
Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS), prévu par les articles D2224-1 et suivants du CGCT, et modifié récemment par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, a pour principal objectif de donner toute transparence sur le fonctionnement du service Gestion des déchets.

Ce rapport peut être consulté à la mairie ou au siège de la COR. Il peut également être consulté et téléchargé à l'adresse suivante www.ouestrhodanien.fr.

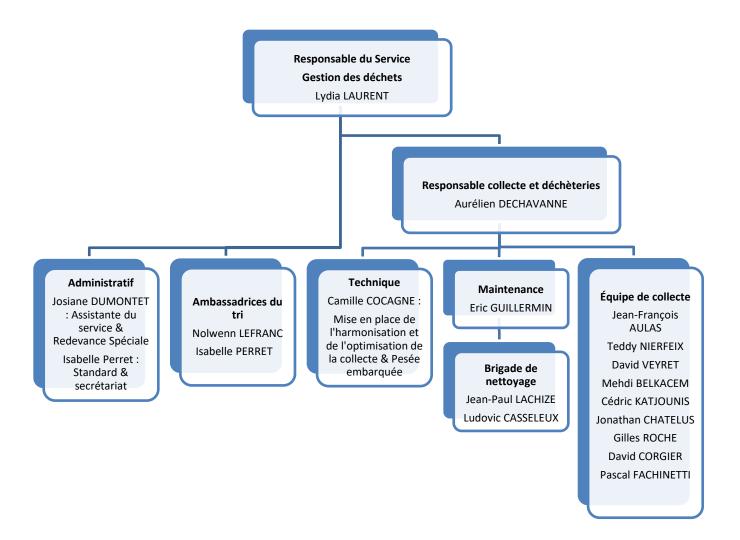
# **PRÉSENTATION**

# I. Présentation du territoire

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien regroupe 31 communes et compte 50 692 habitants sur une superficie de 577 km².



### II. Organigramme du service au 31 décembre 2019



#### III. Locaux et infrastructures

Le service Gestion des déchets est basé à Thizy les Bourgs, sur la commune déléguée de Bourgde-Thizy. L'espace étant insuffisant pour accueillir tous les bureaux au même endroit, les agents sont répartis sur deux sites différents :

- La mairie de Bourg-de-Thizy accueille les agents administratifs et ceux en charge de la communication et de la sensibilisation des habitants. Il s'agit également du lieu d'accueil des usagers.
- Un bâtiment situé à côté de la déchèterie de Bourg-de-Thizy accueil les bureaux des agents techniques, les garages de remisage des véhicules de collecte et les locaux techniques et ainsi que ceux nécessaires aux agents (douches, salle de pause). Ce site accueille également un quai de transfert permettant le vidage des camions de collecte dans des semi-remorques avant transfert vers le lieu de traitement.

Le service compte également 5 déchèteries et deux plateformes de stockage des déchets verts.

#### IV. Compétences

#### A. Compétences du service Gestion des Déchets de la COR

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien à la compétence collecte des déchets ménagers depuis sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (arrêté du 29/04/2013 n°2013119.0006), sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, le service assure **la collecte** des ordures ménagères résiduelles (OMr), et des emballages recyclables. Ces deux flux sont collectés en régie sur l'intégralité du territoire depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018. Le service assure également la collecte et le traitement des déchets déposés en déchèterie, qui sont, eux, collectés par un prestataire privé.

#### B. Compétences du SYTRAVAIL

Le Syndicat mixte d'élimination, de Traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes (SYTRAVAL), situé à Villefranche-sur-Saône, a la compétence **traitement** des déchets ménagers (arrêté inter-préfectoral du 26 mai 2011). Ainsi, il assure l'élimination et la valorisation des OMr et des emballages recyclables. Équipé d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE), il gère lui-même le traitement des OMr. En cas d'arrêt technique de l'UVE, le syndicat assure, au prix d'accueil, le détournement vers d'autres sites autorisés. Les emballages recyclables sont triés et conditionnés dans un centre de tri privé.

Le SYTRAIVAL a également en charge la gestion de la collecte et de la valorisation des flux verre et Journaux Revues Magazine (JRM), ainsi que certaines filières des déchèteries : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et collecte des déchets d'ameublement.

Il assure la gestion des quais de transfert, dont celui situé à Thizy les Bourgs.

Le SYTRAIVAL valorise l'énergie produite par l'incinération des déchets ménagers en chaleur grâce à un réseau de chaleur urbain et en électricité par un turbo alternateur.

#### Valorisation énergétique réalisée en 2019 :

- Réseau de chaleur : 31 715 MWh, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2018 (31 076 MWh) Cette légère augmentation est dû à l'extension du réseau au cours de l'année 2019. Cela a permis d'économiser 3 900 tonnes équivalents pétrole (TEP), d'éviter 9 500 tonnes de CO2 et de chauffer 3 100 habitants.
- Production électrique: 26 741 MWh en 2019 contre 35 196 MWh (-31,6%) en 2018 et 29 348 MWh en 2017. Cette diminution s'explique par de nombreux arrêts de lignes notamment lors de l'arrêt simultané des deux lignes d'incinération Cette production permet d'économiser 9 900 tonnes équivalents pétrole (TEP), d'éviter 24 500 tonnes de CO2 et de fournir l'électricité à usage ménager à 24 300 habitants.



# FAITS MARQUANTS DU SERVICE EN 2019 ET PERSPECTIVES

#### I. Harmonisation de la collecte

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre de la dernière étape de l'harmonisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire de la COR.

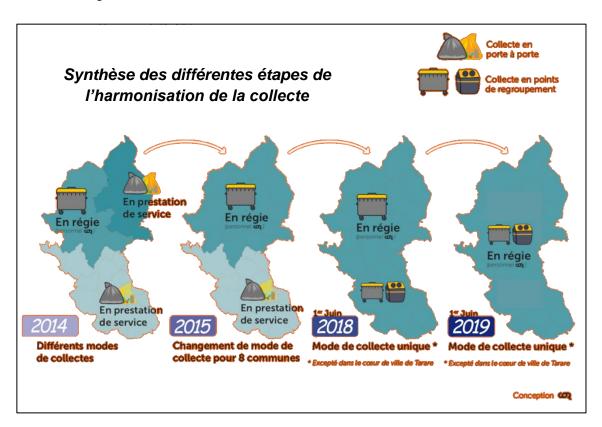
En effet, le système de collecte latérale a été déployé sur le nord du territoire (ex CCPAT et ex CCHVA).

L'ensemble des agents du service a été très mobilisé pour cela, tant sur les aspects techniques, administratifs que sur les enjeux d'information et de sensibilisation des usagers.

Une réorganisation du service a été nécessaire et des agents ont dû être formés à la manipulation des nouveaux camions de collecte.

Après une phase d'appropriation de ce nouveau fonctionnement par les habitants et des adaptations techniques, le service travaille sur l'optimisation des points de collecte à l'aide de la pesée embarquée qui équipe les véhicules de collecte.

Ce travail, qui sera finalisé en 2020 permettra d'adapter au mieux les points de collectes aux besoins des usagers tout en maitrisant les coûts du service.

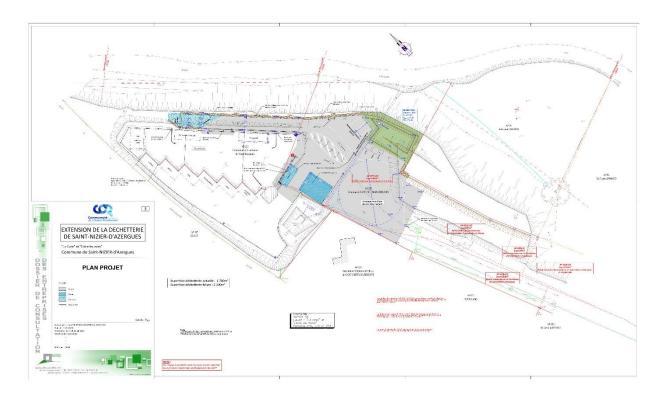


# II. Travaux de la déchèterie de Saint-Nizier-d'Azergues

Les travaux d'agrandissement de la déchèterie de Saint-Nizier-d'Azergues ont été terminés en début d'année 2019.

Ceux-ci facilitent et sécurisent l'utilisation de cet équipement par les usagers.

Cette déchèterie étant complètement rénovée, un travail d'audit sur les autres déchèteries du territoire aura lieu en 2020 afin de prévoir les éventuels travaux et améliorations nécessaires.





#### Les différents modes de collecte

#### A. Modes de collecte

Sur le territoire de la COR, la collecte sélective est effectuée via deux modes de collecte et par deux types de camions.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018, l'ensemble des communes est collecté en Points d'Apport Volontaire (PAV), pour les flux OMr, emballages recyclables, verre et JRM. Excepté le centre-ville de Tarare, collecté en porte à porte à l'aide de bacs roulants pour les OMr et en sacs translucides (sacs jaunes) pour les emballages recyclables.

Lors de l'harmonisation du mode de collecte en 2018, un nouveau type de bac a été déployé sur le territoire : les bacs « latéraux ». Au 1<sup>er</sup> juin 2019, l'ensemble des communes a été équipé de ces bacs. Des bacs quatre roues restent présents :

- sur certains PAV qui n'offraient pas la possibilité d'installer des bacs latéraux (surface insuffisante, contrainte aérienne, ...),
- pour la collecte des professionnels et des administrations assujettis à la redevance spéciale,
- pour le centre-ville de Tarare, collecté en porte-à-porte.

Ainsi, le service est équipé de deux types de camions :

- 2 camions de type Benne à Ordures Ménagères (BOM) classique, mobilisant deux personnes minimum : un chauffeur et un ripeur. Un troisième camion est utilisé en cas de panne ou de problème technique.
- 3 camions dits « latéraux », fonctionnant avec un bras mécanisé qui soulève et vide les bacs, contrôlé par le chauffeur depuis sa cabine.

En 2019, 14 357 tonnes des déchets ménagers ont été collectés sur le territoire, dont 11 807 tonnes collectées en régie (OMr et emballages recyclables). Une baisse de 0,75 % a pu être observée par rapport à 2018.

	2018	2019	Variation
	Poids (en tonnes)	Poids (en tonnes)	variation
Ordures ménagères	10 974	10 646	-2,99%
Emballages ménagers	936	1161	24,04%
Verre	1 699	1 710	0,65%
Papier	857	840	-1,98%
TOTAL	14 465	14 357	-0,75%

#### B. Matériel de pré-collecte

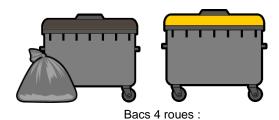
Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, tous les PAV sont équipés de bacs destinés à collecter les flux OMr et emballages recyclables. Les emballages sont jetés en vrac par les usagers. Il existe deux types de bacs de collecte :



Bacs de collecte latérale

Orange : OMr

- Jaune : Emballages recyclables



Gris: OMr

- Jaune : Emballages recyclables

La collecte en porte-à-porte est effectuée par le biais de bacs roulants pour les OMr et les emballages recyclables sont collectés dans des sacs jaunes translucides (pour les usagers du centre-ville de Tarare) et en bacs roulants pour les professionnels assujettis à la redevance spéciale :



Contenants de collecte en porte-à-porte

Gris : OMr\*

Sac jaune : Emballages recyclables



Bacs de collecte pour la redevance spéciale

- Bordeaux : OMr\*

Sac jaune : Emballages recyclables

\* = Il existe plusieurs formats de bacs roulants (deux roues et quatre roues) de différents volumes afin d'ajuster la capacité en fonction des besoins.

Pour les flux verre et papier, le dépôt se fait en PAV sur tout le territoire. Ces colonnes viennent compléter certains points de collecte afin de proposer les quatre flux. Il existe également des PAV ne proposant que le verre et le papier (centre-ville de Tarare principalement). Le parc est hétéroclite suite au regroupement des territoires, qui n'avaient pas fait les mêmes choix en termes d'équipements. Toutes les colonnes ont cependant la même forme d'opercules : rondes pour le verre et rectangulaires pour le papier.



Colonne à verre



Colonne à papier

Enfin, les sociétés qui collectent nos Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC), ont équipé le territoire de bornes, qui sont généralement disposée sur un PAV.



Borne à textiles

#### Nombre de contenants

		P	'AV		Redevance	a snáciala
	Collecte latérale		Bacs roulants		Redevante	e speciale
	Omr	Emb.	Omr	Emb.	Omr	Emb.
Nbr. De bacs en 2019	760	578	281	170	298	120

#### II. Moyens humains et matériels

#### A. Compétences des agents de collecte

Le service Gestion des déchets a dû s'adapter suite à la mise en place de la collecte latérale. Les agents du service ont été formés à ce nouveau mode de collecte. De ce fait, nous avons aujourd'hui des agents polyvalents :

- Chauffeur / ripeur
- Conduite de camion BOM classique / conduite de camions latéraux

#### B. Brigade de nettoyage

Les agents de la brigade de nettoyage ont pour mission de nettoyer les PAV, d'effectuer des interventions de maintenance et de livraison de bacs sur l'ensemble du territoire de la COR.

Certains d'entre eux sont formés à la conduite des camions de collecte latérale et sont mobilisés pour remplacer des chauffeurs absents.

#### C. Renforcement des équipes de collecte

En cas d'absence pour maladie, de période de congés ou de panne de camions, le service peut être amené à solliciter des agents en insertion ou en CDD.

En 2019, ce sont 2 624 heures d'insertion qui ont été réalisées.

# D. Répartition des moyens

	ON	<b>Ar</b>	EMB. RECYCLABLES	
EXID.	Du 1er janvier au 31 mai 2019	À compter du 1er juin 2019	Du 1er janvier au 31 mai 2019	À compter du 1er juin 2019
Population desservie	50 657 dont 5 000 hab en porte à porte	50 657 dont 5 000 hab en porte à porte	50 657 dont 5 000 hab en porte à porte	50 657 dont 5 000 hab en porte à porte
Tonnages annuels	4475	6171	397	764
Personnel COR *	11 ETP	8,5 ETP	11 ETP	8,5 ETP
Fréquences de collecte	C1 et C2 suivant secteurs	C1 et C2 suivant secteurs	C1	C1
Horaires de collecte	5h - 12h	4h-11h et 11h-19h	5h - 12h	4h-11h et 11h-19h
Bennes utilisées*	3 BOM 19 t 1 BOM 26 t 1 latéral	BOM 26 t 2 BOM 19 t		2 BOM 19 t 3 latéraux
Exutoire	UIOM Villefranche sur Saône (via quais de transferts)		Centre de tri Nicollin (69)	Centre de tri SUEZ (42)
Brigade maintenance et nettoyage	2,5 ETP qui interviennent sur les points de regroupement et sur la maintenance des bacs			

<sup>\*</sup> Le personnel COR et les bennes interviennent à la fois dans la collecte des emballages recyclables et des ordures ménagères. Ils collectent les déchets des ménages et des redevables à la Redevance Spéciale.

# 1) Organisation de la collecte en apport volontaire du verre et du papier

	COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE		
GUERIN (pour le compte du SYTRAIVAL)	VERRE	PAPIER	
Population desservie	50 657 hab.		
Tonnages annuels	1710	840	
Couleur du bac concerné	Opercule verre	Opercule bleu	
Nombre colonnes	218	184	
Exutoire	SAINT GOBAIN (42)	NORSKE-GOLBEY (88)	

#### Collecte par commune

Communica	PAPIER	VERRE
Communes	Tonnages	Tonnages
Affoux	2,765	11,557
Amplepuis	110,226	163,040
Ancy	8,171	21,015
Bourg-de-Thizy (1)	51,455	88,140
Chambost-Allières	12,478	26,906
Chenelette	10,677	22,592
Claveisolles	6,274	18,596
Cours-la-Ville (2)	69,642	130,260
Cublize	20,933	49,440
Dareizé (3)	7,424	21,157
Dième	0,582	7,816
Grandris	16,597	42,693
Joux	5,544	19,915
La-Chapelle-de-Mardore (1)	2,954	9,800
Lamure-sur-Azergues	18,465	36,663

•	PAPIER	VERRE
Communes	Tonnages	Tonnages
Les Olmes (3)	8,178	15,674
Les Sauvages	6,386	24,959
Mardore (1)	6,484	13,900
Marnand (1)	10,342	29,480
Meaux-la-Montagne	2,022	9,340
Pont-Trambouze (2)	7,312	20,620
Pontcharra-sur-Turdine (3)	51,135	108,000
Poule-les-Écharmeaux	13,682	35,483
Ranchal	3,230	16,580
Ronno	11,792	33,480
Saint-Jean-la-Bussière	14,859	36,480
Saint-Just-d'Avray	14,071	25,960
Saint-Vincent-de-Reins	9,179	32,204
Saint-Appolinaire	1,769	4,838
Saint-Bonnet-le-Troncy	5,144	9,409
Saint-Clément-sous-Valsonne	8,954	33,826
Saint-Forgeux	16,681	51,752
Saint-Loup (3)	16,595	40,168
Saint-Marcel-l'Eclairé	3,186	13,185
Saint-Nizier-d'Azergues	24,267	41,082
Saint-Romain-de-Popey	26,361	68,537
Tarare	165,154	293,037
Thel (2)	4,887	10,100
Thizy (1)	25,132	37,160
Valsonne	10,326	34,978
Valorise (mairie, école)	29,000	
	840,315	1709,822

<sup>(1) =</sup> Communes déléguées de la commune nouvelle de Thizy les Bourgs

<sup>(2) =</sup> Communes déléguées de la commune nouvelle de Cours

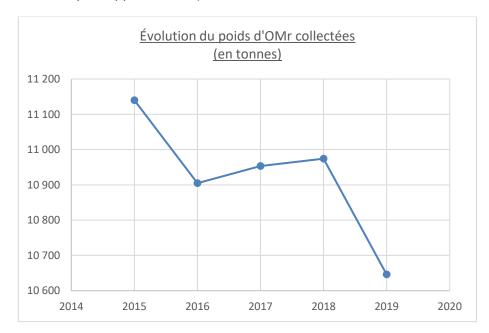
<sup>(3) =</sup> Communes déléguées de la commune nouvelle de Vindry-sur-Turdine

# LES DÉCHETS COLLECTÉS (HORS DÉCHÈTERIES)

#### I. Les ordures ménagères

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) sont incinérées dans l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) du SYTRAIVAL à Villefranche-sur-Saône. Elles transitent par des quais de transferts gérés par le SYTRAIVAL, situés à Thizy les Bourgs et à Fleurieux-sur-l'Arbresle (quai partagé avec la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle).

En 2019, le syndicat a traité 10 646 tonnes d'OMr provenant du territoire de la COR (une diminution de 2,99 % par rapport à 2018).



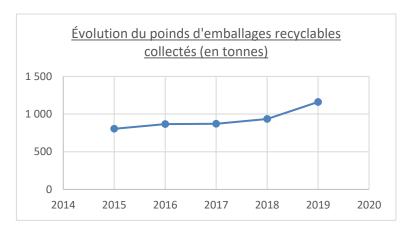
### II. Les emballages recyclables

L'incendie qui a touché le centre de tri de Saint-Fons en juillet 2019 a eu des répercussions sur la gestion de la collecte de ce flux.

Au cours du premier semestre, nos agents vidaient directement les emballages issus du sud du territoire à Saint-Fons, ceux du nord étaient stockés sur le quai de Bourg-de-Thizy. Depuis l'incident, les emballages transitent par un quai de transfert situé à Quincieux.

#### A. Tonnage

En 2019, 1 161 tonnes d'emballages recyclables ont été collectés sur le territoire de la COR (augmentation de 24,04 % par rapport à 2018).



#### B. Centres de tri

Les emballages recyclables ont été acheminés au centre de tri de Saint-Fons au cours du premier semestre 2019. Depuis l'incendie qui a détruit le site en juillet 2019, les emballages sont désormais transportés au centre de tri de Firminy (42).

#### C. Qualité du tri

Afin de pouvoir contrôler la qualité du tri (qui impacte les coûts de traitement), des caractérisations, assurées par le SYTRAIVAL, ont lieu régulièrement (environ une fois par mois). Ces opérations ne sont pas toujours représentatives car elles sont réalisées sur des échantillons de collecte.

Elles se déroulent dans une salle spécifique, au centre de tri. Un échantillon (volume d'un bac quatre roues) est prélevé et une traçabilité est effectuée. Des prélèvements sont faits en distinguant deux secteurs de collecte de la COR : le sud et le nord. Les déchets sont ensuite triés manuellement par un agent du centre, en présence d'un agent du SYTRAIVAL. Les déchets sont séparés selon leur nature :

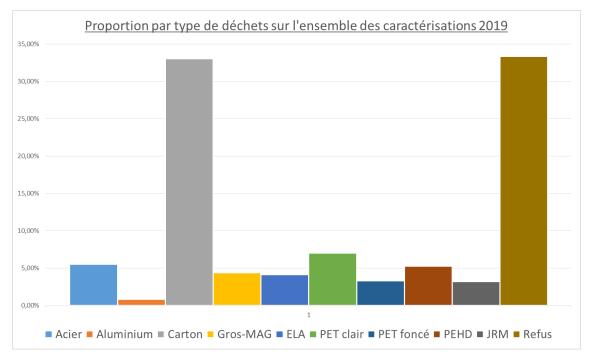
- Le PET clair (plastique translucide incolore)
- Le PET foncé (plastique translucide coloré)
- Le PEHD (plastique opaque)
- Les ELA (Emballages Liquides Alimentaire) : les briques alimentaire
- L'acier
- L'aluminium
- Le carton
- Le Gros-MAG (carton mêlé d'autres matières)
- Le papier (n'appartenant pas à cette filière des emballages recyclables)
- Les refus (toutes autres erreurs de tri : verre, ordures ménagères, ...)

Le changement d'exutoire, inattendu et précipité, a eu une incidence sur les caractérisations, qui n'ont pas pu être réalisées pendant une période de 5 mois, ce pourquoi nous manquons de données pour cette année.

#### Comparaison des résultats des caractérisations entre 2018 et 2019 :

	Acier	Aluminium	Carton	Gros- MAG	ELA	PET clair	PET foncé	PEHD	JRM	Refus
2018	5,47%	0,73%	26,24%	1,18%	3,75%	9,46%	3,64%	5,72%	8,07%	22,37%
2019	5,53%	0,85%	33,01%	4,36%	4,14%	7,03%	3,32%	5,25%	3,18%	33,32%
Variation	0,06%	0,12%	6,77%	3,18%	0,39%	-2,43%	-0,32%	-0,47%	-4,89%	10,95%

Les résultats en termes de taux de refus de tri en 2018 étaient encourageants et s'expliquaient en partie par l'importante campagne de communication qui avait été menée dans le cadre du projet d'harmonisation de la collecte. En effet, pendant 2,5 mois, des ambassadeurs avaient été mobilisés pour sensibiliser tous les foyers du territoire de l'ex Communauté de Communes du Pays de Tarare. Cette hausse de refus et de cartons en 2019, est, en partie, due à la réduction des ETP en charge de la sensibilisation. Elle peut également s'expliquer par la fermeture temporaire de la déchèterie de Saint-Nizier-d'Azergues lors des travaux de réhabilitation. De plus, certains PAV n'étaient équipés que de bacs OMr avant le projet, ainsi, l'utilisation nouvelle des bacs jaunes pour certains usagers a pu entraîner des erreurs de tri. Une baisse encourageante des JMR se poursuit cependant depuis le porte-à-porte de 2018. Les consignes de tri concernant les papiers ne sont pas les même sur le territoire du Pays de l'Arbresle, qui jouxte le Sud de la COR. De nombreux usagers mettaient le papier dans les emballages recyclables et ont corrigé leurs gestes de tri suite au passage des ADT. De plus, le projet d'optimisation sur le nord du territoire a permis d'équiper plus de PAV avec les flux verre et papier, ce qui facilite les gestes de tri des usagers.



Le graphique illustre la quantité de refus importante dans les emballages recyclables. Il est toutefois nécessaire de rappeler que ce flux peut être constitué d'objets beaucoup plus lourds (verre, ordures ménagères, divers encombrants, etc., ...) que les emballages recyclables (bouteilles plastiques, canettes aluminium, etc., ...).

# III. Le papier

	Poids collecté (en tonne)	Variation
2018	857	-
2019	811	-5,30%

# IV. Le verre

	Poids collecté (en tonne)	Variation
2018	1 699	-
2019	1 710	0,61%

# V. Les textiles usagés

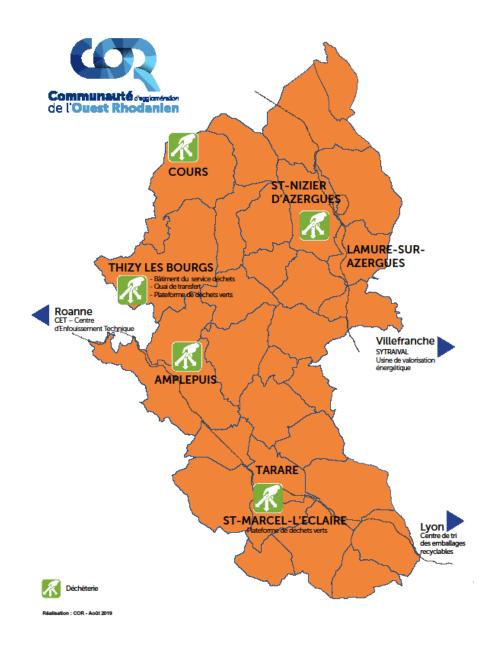
	Tonnages	Nbre de Passages	Nbre de bennes
Amplepuis	8325	103	2
Amplepuis - Déchèterie	16283	90	3
Bourg-de-Thizy	8679	52	2
Bourg-de-Thizy - Déchèterie	6949	51	2
Chambost-Allières	2144	25	1
Chenelette	2057	24	1
Claveisolles	1462	NC	1
Cours	3565	46	1
Cours - Déchèterie	6343	49	2
Cublize	4093	49	1
Grandris	3026	NC	1
Joux (mise en place en novembre)	284	9	1
Lamure-sur-Azergues	5142	52	2
Les Sauvages	1340	22	1
Mardore - Déchèterie	1484	25	1
Pontcharra-sur-Turdine	14077	147	2
Poule-les-Écharmeaux	2737	25	1
Ranchal	1706	27	1
Saint-Jean-la-Bussière	287	8	1
Saint-Just-d'Avray	2963	25	1

	Tonnages	Nbre de Passages	Nbre de bennes
Saint-Vincent-de-Reins	2389	49	2
Saint-Bonnet-le-Troncy	850	NC	1
Saint-Clément-sous-Valsonne	2607	24	1
Saint-Forgeux	3912	51	1
Saint-Marcel-l'Éclairé - Déchèterie	23178	100	2
Saint-Nizier-d'Azergues - Déchèterie	1708	15	2
Saint-Nizier-d'Azergues	1768	NC	1
Saint-Romain-de-Popey	5192	53	1
Tarare	8253	105	2
Thizy	3183	50	1
Valsonne	2390	23	1
	148376	1299	43

# LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

#### I. Présentation des déchèteries

#### A. Carte des déchèteries du territoire



#### B. Déchets acceptés

Tous les flux ne sont pas collectés dans toutes les déchèteries. Voici la liste des déchets acceptés par déchèteries au 31 décembre 2019 :

	Amplepuis	Cours	Saint-Marcel- l'Éclairé	Saint-Nizier- d'Azergues	Bourg-de- Thizy
Amiante			х		
Batteries	х	х	х	х	х
Bois	х	х	х	х	х
Capsules Nespresso	х	х	х	х	x
Cartons	х	Х	х	х	Х
Cartouches d'encre	х	х	х	х	x
Couettes et oreillers			x	x	X
DDM	х	Х	х	х	X
DEEE - Écrans	x	X	x	x	X
DEEE - Gros froid	X	X	X	x	X
DEEE - Hors froid	X	X	x	x	X
DEEE - PAM	X	X	X	х	X
DEEE - Radiateurs	x	X	x	x	X
Encombrants	X	X	X	х	X
Ferraille	x	X	x	x	Х
Gravats	X	X	X	x	X
Huiles de friture	x	X	X	x	X
Huiles de vidange	x	X	x	x	X
Lampes	x	X	X	x	X
Mobilier	x	X	X	x	X
Papier	X		X		X
Piles et accumulateurs	x	X	X	x	x
Plastiques durs	X	X	X		X
Plâtre en mélange					Х
Plâtre propre	X	X	X		X
Pneumatiques	x		x	x	X
Radiographies argentiques	x	X	X	x	X
Textiles, linge et chaussures	х	х	x		х
Végétaux	х	х	Х	х	x
Verre	x		X		X

#### Certains déchets sont strictement interdits :

- Amiante (autorisée à la déchèterie de Saint-Marcel-l'Éclairé uniquement)
- Bouteilles de gaz
- Pneus jantés, pneus agraires et PL, pneus souillés
- Extincteurs
- Panneaux solaires

- DASRI : déchets d'activité de soins à risques infectieux
- Obus, explosifs, armes
- Ordures ménagères et emballages recyclables
- Déchets putrescibles (résidus de nourriture, cadavres d'animaux)
- Troncs et souches d'arbre
- Déchets industriels ou d'activité
- Déchets artisanaux, commerciaux, agricoles
- Substances radioactives
- Épaves de véhicules motorisés

#### C. Horaires d'ouvertures

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Amplopuio	08H00 - 12H00	08H00 - 12H00	-	08H00 - 12H00	08H00 - 12H00	08H00 - 12H00	-
Amplepuis	-	13H30 - 17H30	-	-	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	-
Cours	08H00 - 12H00	-	08H00 - 12H00	-	-	08H00 - 12H00	-
Cours	13H30 - 17H30	-	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	-
Saint-Marcel-	10H00 - 12H00	10H00 - 18H00	10H00 - 12H00				
l'Éclairé	14H00 - 18H00	1000 - 1000	-				
Saint-Nizier-	-	-	09H00 - 12H00	09H00 - 12H00	-	09H00 - 12H00	-
d'Azergues	14H00 - 17H30	-	15H00 - 17H30	-	-	13H00 - 17H30	-
Thizy log Pourgo	-	-	-	-	08H00 - 12H00	08H00 - 12H00	-
Thizy les Bourgs	13H30 - 17H30	-					

#### II. Fonctionnement des déchèteries

#### A. Gestion

Les déchèteries sont gérées par des prestataires, y compris le gardiennage. Elle est régie par un règlement consultable auprès de la COR ou sur www.ouestrhodanien.fr

#### B. Modalités d'accès

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants du territoire de la COR, qui doivent présenter un justificatif de domicile à chaque passage. Les dépôts sont gratuits pour les particuliers. L'accès est interdit aux véhicules suivants :

- Tracteurs
- Véhicules de plus de 8 m de long (remorque comprise)
- Véhicules de plus de 3,5 T de PTAC

#### C. Volumes autorisés

Le volume est limité à 2 m³ / jour pour les particuliers et à 4 m³ / jour pour les professionnels.

L'apport de DDM (Déchets Dangereux des Ménages) est limité à 15 kg par jour et interdit aux professionnels.

# D. Facturation des professionnels

Les professionnels sont facturés selon le type de déchets qu'ils apportent. Ces tarifs ont été approuvés aux Bureaux Communautaires du 15 janvier 2015 et du 09 juillet 2015 (délibérations N° COR 2015-011 et COR 2015-261).

Nature des déchets	Tarifs COR (€ TTC)
Bois	18 € / passage
Cartons	Gratuit
<b>Déchets verts</b> des <u>communes</u> (en déchèterie ou directement sur les plateformes de stockage de Bourg-de-Thizy et de Saint-Marcel-l'Éclairé)	50 € / tonne
<b>Déchets verts</b> des <u>professionnels</u> (en déchèterie ou directement sur les plateformes de stockage de Bourg-de-Thizy et de Saint-Marcel-l'Éclairé)	54 € / tonne
Encombrants	18 € / passage
Ferraille	Gratuit
Gravats	Si PTAC < 2 T : 18 € / passage Si PTAC > 2 T : 25 € / passage
Plâtre	Si PTAC < 2 T : 18 € / passage Si PTAC > 2 T : 25 € / passage
Plâtre en mélange	Si PTAC < 2 T : 18 € / passage Si PTAC > 2 T : 25 € / passage

#### E. Accueil des usagers

	Effectifs des gardiens selon les périodes					
	Amplepuis	Cours	Saint-Marcel- l'Éclairé	Saint-Nizier- d'Azergues	Thizy les Bourgs	
Période d'affluence normale	1 agent	1 agent		1 agent	1 agent	
Période estivale	2 agents	2 agents	2 agents toute l'année	1 agent + 1 agent supplémentaire les samedis matin		
Durée de la période estivale	Du 1/04 au 1/10	Du 01/05 au 30/08	-	Du 01/07 au 31/08	Du 1/05 au 1/10	

Les gardiens contrôlent et régulent les accès. Ils ont un rôle d'information et de conseil aux usagers. Ils entretiennent le site, réalisent les demandes d'enlèvement de bennes, et rangent les DDM dans le local spécifique suivant un protocole adapté.

Le marché de gestion des déchèteries prévoit 4 900 h de personnel en insertion. En 2019, ce sont 5 312 heures qui ont été réalisées.

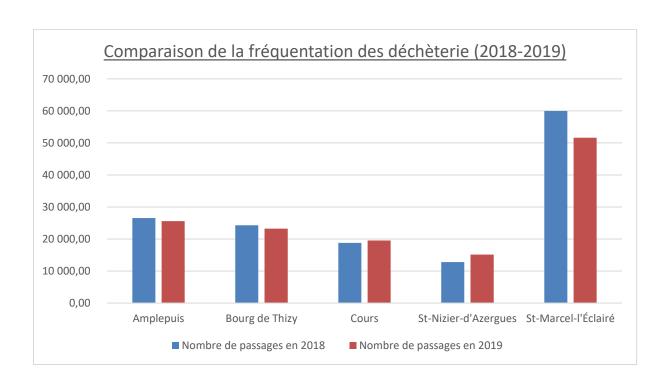
# F. Collecte et traitement

Nature du déchet	Collecteur	Traitement
Amiante	COVED	Enfouissement
Batteries	RECYLEX	Recyclage
Bois	ECOCYCLAGE	Recyclage & valorisation énergétique
Cartons	ECOCYCLAGE	Recyclage
Capsules Nespresso	SUEZ RV FRANCE	Recyclage & compostage
Cartouches d'encre	COLLECTORS	Recyclage & remanufacturation
Déchets verts	ECOCYCLAGE	Co-compostage et compostage
DDM	TRIGENIUM	Traitement thermique et valorisation énergétique
DEEE	ENVIE 2E LOIRE & SUEZ	Recyclage & remanufacturation
Encombrants	ECOCYCLAGE	Enfouissement
Ferraille	ECOCYCLAGE	Recyclage
Gravat	ECOCYCLAGE	Recyclage
Huiles de fritures	OLEOVIA CONNECT	Biocarburants
Huiles de vidange	CHIMIREC	Recyclage
Lampes	TRIADE ELECTRONIQUE	Recyclage
Mobilier	ECOMOBILIER	Recyclage
Papier	GUERIN	Recyclage
Piles	PAPREC D3E CHASSIEU	Recyclage
Plastiques durs	BM PLASTIQUE	Recyclage
Plâtre en mélange	ECOCYCLAGE	Recyclage
Plâtre propre	ECOCYCLAGE	Recyclage
Pneus	ALIAPUR	Recyclage
Textiles	LE RELAIS	Friperie et recyclage
Verre	GUERIN	Recyclage

# III. Fréquentation et tonnages

### A. Fréquentation

	Nombre de passages en 2018	Nombre de passages en 2019	Variation
Amplepuis	26 548,00	25 604,00	-3,56%
Bourg de Thizy	24 270,00	23 224,00	-4,31%
Cours	18 792,00	19 558,00	4,08%
St-Nizier-d'Azergues	12 812,00	15 137,00	18,15%
St-Marcel-l'Éclairé	59 962,00	51 629,00	-13,90%
Total	142 384,00	135 152,00	-5,08%



# B. Tonnages

Tonnages de déchets collectés en déchèteries				
Nature de déchets	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Variation	
Encombrants	3 135,62	4 286,70	36,71%	
Végétaux	3 796,52	3 676,11	-3,17%	
Gravats	1 976,97	2 085,83	5,51%	
Bois	1 889,54	2 902,07	53,59%	
Métaux	530,19	691,90	30,50%	
Cartons	392,45	739,98	88,55%	
Plâtre	324,31	493,88	52,29%	
Plâtre en mélange	139,92	203,16	45,20%	
Pneus	124,62	83,64	-32,88%	
Déchets Dangereux Spécifiques	112,35	119,47	6,34%	
Amiante	18,40	38,81	110,92%	
Plastiques durs	31,51	25,34	-19,58%	
Huiles minérales	14,04	20,16	43,59%	
Huiles végétales	2,05	4,18	103,90%	
Piles et accumulateurs	7,11	6,57	-7,60%	
Batteries	2,66	4,94	85,71%	
Cartouches d'encre*	0,47	0,20	-56,13%	
D3E	495,85	533,46	7,59%	
Lampes	2,17	2,56	17,86%	
Capsules Nespresso*	0,81		-100,00%	
Textile	140,61	148,38	5,52%	
Ecomobilier	643,08	896,56	39,42%	
TOTAL	13 781,24	16 963,90	23,09%	
Kg / an / usagers	272	335	23,01%	
* = données incomplètes	50 657 hab	50 692 hab		

#### Cas particulier des déchets verts :

Les bennes évacuées des déchèteries sont pesées. Les apports directs des professionnels et des municipalités sur les plateformes ne sont pas pesés. Le tonnage de déchets verts indiqué dans le tableau ci-dessus est une estimation de poids réalisée par rapport au volume de déchets sortants des plateformes une fois broyés.

DECHETS VERTS COLLECTES PAR DECHETERIE (hors apports directs sur les plateformes de déchets verts)			
Déchèterie	Quantité (tonnes)		
Amplepuis	328,32		
Cours	230,11		
Saint-Marcel-l'Éclairé	390,00		
Saint-Nizier-d'Azergues	162,34		
Thizy les Bourgs 384,14			
TOTAL	1 494,91		

#### IV. Filière de valorisation des déchets verts

Les déchets verts déposés en déchèterie sont transportés jusqu'aux plateformes de stockage de Saint Marcel l'Eclairé ou de Thizy les Bourgs.

Les gros apports (professionnels et municipalités) sont déposés directement sur ces plateformes.

En 2019, 5 campagnes de broyage ont été réalisées sur chacune des plateformes.

La valorisation du broyat est différente selon la plateforme :

	PRESTATION DE BROYAGE ET ÉVACUATION	DESTINATION	PROCESS	Produit SORTANT
ST-MARCEL L'ÉCLAIRE	RACINE SAS	9 exploitations agricoles de la COR conventionnées	Utilisation en paillage ou mélange avec les fumiers mous	Co-compost utilisé dans les parcelles agricoles
THIZY LES BOURGS	RACINE SAS	STEP d'Amplepuis	Mélange aux boues de STEP d'Amplepuis	Compost normé NFU44095

La quantité de déchets verts ainsi valorisée en 2019 est estimée à 3 809,85 tonnes.

DÉCHETS VERTS VALORISÉS PAR PLATEFORME DE STOCKAGE (apports directs et bennes des déchèteries)			
Plateforme	Quantité (tonnes)		
Saint-Marcel-l'Éclairé	1869,35		
Thizy les Bourgs 1 940,50			
TOTAL 3 809,85			



# LA REDEVANCE SPÉCIALE

#### I. Fonctionnement

La redevance spéciale (RS) est instituée par les collectivités n'ayant pas instauré la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), ce qui est le cas de la COR. Lorsqu'elle choisit d'assurer la collecte et le traitement des producteurs de déchets non ménagers, la collectivité doit leur faire payer la redevance spéciale.

Ainsi, pour les entreprises, administrations, commerçants et artisans de la COR, la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité. La RS est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination de ces déchets.

L'institution de la RS est obligatoire depuis le 1er janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifiée à l'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales).

Depuis le 1er janvier 2016, l'application de la redevance spéciale est harmonisée sur l'ensemble du territoire avec un seuil de 660 litres.

### II. Nombre de professionnels assujettis à la RS

	2018	2019
Nombre d'assujettis	126	119
Recettes	433 227,46 €	416 888,16 €
Coût au litre	0,040 €	0,040 €

En 2019, 26 établissements ont été rencontrés (grande distribution, pâtissiers, restaurateurs, maisons de retraite, hôpitaux, usines, associations) pour entrer dans le dispositif ou modifier leur quantité de volume collecté.

En 2019, 7 entreprises sont sorties du dispositif en raison de cessation d'activité ou de contractualisation avec prestataire privé pour l'élimination des déchets.

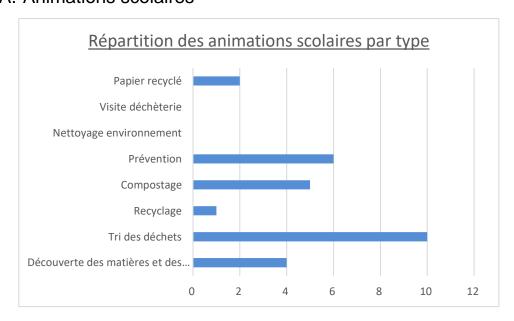
# LA PRÉVENTION

#### I. Animations

En 2019, le service ne comporte plus qu'une Ambassadrice du Tri. Son rôle est de réaliser divers actions de sensibilisation : dans les établissements scolaires, sur les marchés locaux, ainsi que de divers actions issues de demandes spécifiques (établissements pour adultes en situation de handicap, centre sociaux, CMJ, MECS, ...). Le projet d'optimisation de la collecte a mobilisé de manière importante l'Ambassadrice du tri (ADT) pourquoi le nombre d'animations scolaires réalisées est faible cette année.

Bilan des actions de sensibilisation menées en 2019								
Scolaires Marchés Divers TOTA								
Nombre d'animations	28	37	12	77				
Temps total d'animation (hors déplacement et préparation)	84 h	179 h	44 h	307 h				
Nombre de participants	424	1128	509	2 061				

#### A. Animations scolaires



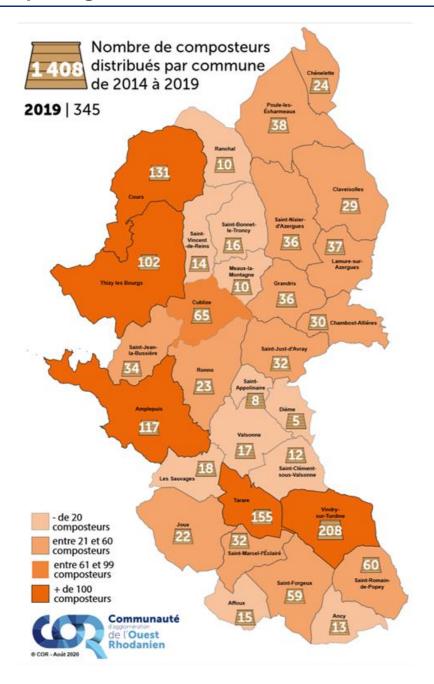
#### B. Interventions sur les marchés locaux

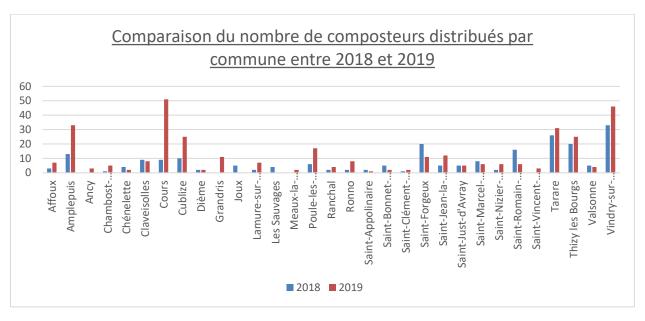
Chaque année, le service organise deux campagnes de communication sur les marchés pour promouvoir le compostage individuel. Cette année, dans le cadre de la mise en place du projet d'optimisation de la collecte, de nombreuses actions ont été planifiées sur les marchés locaux afin d'accompagner et d'informer les usagers autour de ce changement d'habitude de dépôts de leurs déchets.

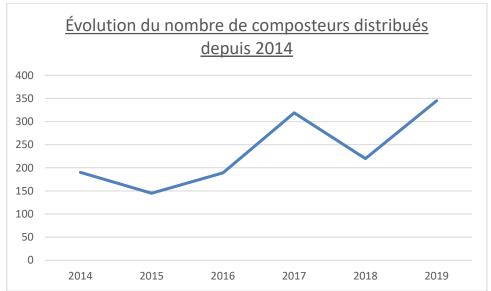
#### C. Porte-à-porte

Aucune action de porte-à-porte n'a été réalisée en 2019.

### II. Compostage individuel







La quantité de composteurs vendus augmente fortement depuis 2014. Nous observons que la communication a un impact important sur ces opérations, en effet, en 2018, la mobilisation des ADT pour le porte-à-porte du secteur Sud n'a pas permis d'effectuer de réelle campagne de promotion pour la distribution de printemps, ce qui expliquerait la baisse nette des ventes cette année-là. On observe qu'en 2019, la courbe remonte à la hausse grâce au renouvellement des affichages et la présence des ADT sur les marchés.

#### III. Outils de communication

#### A. Outils de pré-collecte et mémo-tri

Des outils sont à la disposition des usagers dans les locaux de la COR (au siège et au service Gestion des déchets), ainsi que dans les mairies. Ainsi les habitants peuvent se procurer des sacs de pré-collecte (pour le verre et les emballages recyclables), des mémo-tri aimantés et des réglettes.

#### B. Supports d'information

Le service Communication de la COR gère la diffusion de masse des informations : site internet, presse, magazine Horizon, réseaux sociaux, ... Il élabore également les supports tels que les autocollants, les brochures, les visuels présents sur les outils de pré-collecte, ainsi que certaines affiches.



Exemple d'une carte répertoriant les PAV d'une commune



Affiche réalisée pour les stands sur les marchés locaux

# LES INDICATEURS FINANCIERS

# I. Budget annexe du service

BUDGET DE FONCTIONNEMENT						
Dépenses	Réalisé					
Charges Générales (011) dont contrats de prestations (traitement des déchets)	3 465 720,40 €					
Charges de personnel (012)	868 567,71 €					
Transfert entre section (042) Amortissements	646 497,90 €					
Charges financières (66)	18 040,72 €					
Diverses charges (65+67)	714 549,91 €					
Total	5 713 376,64 €					
Recettes	Réalisé					
Produits de services (70)	556 040,46 €					
Impôts et Taxes (TEOM 73)*	4 438 648,00 €					
Dotations, Subventions (74)	529 159,75 €					
Recettes diverses (013+75+77+76)	126 434,55 €					
Excédent (002)	1 483 177,66 €					
Transfert entre section (042)	163 279,98 €					
Total	7 296 740,40 €					

<sup>\*</sup> Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Une taxe différenciée a été instaurée pour tenir compte des deux systèmes de collecte sur le territoire : porte à porte dans le centre-ville de Tarare et points de regroupements partout ailleurs. En 2018, suite à la mise en place de la collecte latérale, le taux de TEOM a baissée d'un point, hormis sur le secteur du centre-ville de Tarare puisque la collecte n'a pas été modifiée sur cette zone. En 2019, les taux de TEOM sont donc :

- TEOM pour la zone urbaine de Tarare : 11,93 %
- TEOM pour la zone extérieure de Tarare et des autres communes : 10,93 %

BUDGET D'INVESTISSEMENT					
Dépenses	Réalisé				
Investissement OM	1 135 128,91 €				
Emprunts-Dettes (16)	62 909,80 €				
Transfert entre section (040)	163 279,98 €				
Total	1 361 318,69 €				

Recettes	Réalisé
Transfert entre section (040)	646 497,90 €
Excédent (001)	160 051,58 €
Subventions reçues (13)	0,00€
Dotations, FCTVA (10)	216 704,81 €
Total	1 023 254,29 €

#### II. Coûts du service

Utilisation de la méthode compta-coût, élaborée par l'ADEME, qui permet l'expression des coûts par flux et par étape technique.

Le coût aidé tient compte des dépenses moins les recettes.

PRÉSENTATION DES COÛTS							
2019	OMR	Verre	JRM	Emballages	Déchèterie	Textiles	Total
Coût aidé €HT	1 982 650 €	57 345 €	- 44 588 €	95 395 €	1 588 572 €	- 5 066,00 €	3 674 308 €
Coût aidé €HT/hab.	39,19 €	1,13 €	-1€	1,83 €	31,40 €	- 0,10 €	72 €
Coût aidé €HT/t.	186,23 €	33,53 €	- 53,08 €	47,67 €	87,69€	- 54€	1

ÉLÉMENTS DE COMPARAISON							
2018	OMR	Verre	JRM ET EMBALLAGES (moyenne)	Déchèterie	Autres dont Textiles	Total	
Coût aidé COR €HT/hab 2018	39,19 €	1,13 €	0,83 €	31,40 €	NC	75,55 €	
Valeur référence AURA 2016 mixte rural	49,00 €	1,30 €	5,30 €	23,00 €	1 ,00 €	79,60 €	
Valeur référence France - mixte rural - (données SINOE)	46,00 €	1,00€	5,00 €	25,00€	2,00 €	79,00 €	
Coût aidé COR €ttc/tonne 2018	208, €	22 €	149€	106 €	NC	/	
Valeur référence AURA 2016 mixte rural	266 €	38 €	111 €	112 €	NC	/	

Les coûts du service sont inférieurs aux moyennes régionales mais aussi nationales en ce qui concerne les ordures ménagères, les emballages, le verre et les papiers.

Les déchèteries accueillent une quantité de déchets supérieure à la moyenne nationale (358 kg/hab à la COR contre 214 kg/hab en France).

Les coûts de gestion par habitant sont donc plus élevés que la moyenne bien que les coûts à la tonne soient inférieurs.

#### **III. Recettes**

Déchets verts des professionnels	10 663,10 €
Accès professionnels en déchèterie	21 186,00 €
Rachat JRM	47 317,35 €
SYTRAIVAL (compensation transport des déchets verts de Saint-Nizier-d'Azergues)	1 369,84 €
SYTRAIVAL (Soutien D3E)	31 386,13 €
SYTRAIVAL (rachat matériaux collecte sélective et cartons)	69 548,19 €
SYTRAIVAL (excédents collecte sélective entre 2013 et 2016)	18 472,00 €
SYTRAIVAL (soutiens CITEO)	259 321,57 €
RECYLEX (rachat batterie)	1 730,40 €
ECOCYCLAGE Rachat ferraille	55 352,00 €
CITEO soutien papier (2018)	40 092,68 €
CITEO (Soutien au Développement Durable 2017)	24 885,20 €
ECO TLC (textiles usagés)	5 065,70 €
ECO MOBILIER	37 976,67 €
REDEVANCE SPECIALE dont encaissements année antérieur : 3 757,44€	421 246,80 €
SYTRAIVAL compensation transport OM 2018	5 683,74 €
VENTE COMPOSTEURS	7 700,00 €
TOTAL	1 058 997,37 €

\*Source CIRIL 2020

La diminution des recettes s'explique notamment par la non-réception en 2019 du liquidatif 2018 et qui représentait plus de 98 000 € sur le précèdent exercice. En effet, ce soutien verse par le SYTRAIVAL et issue des soutiens CITEO a été perçu sur l'année 2020.

Par ailleurs, la chute des cours du marché des matières premières a engendré une baisse des recettes liées au rachat matière (- 21 000 €).

De plus, la collectivité a perdu les recettes liées à la vente et aux soutiens CITEO des matériaux qui ont brûlés lors de l'incendie du centre de tri au mois de juillet 2019.

Ces deux paramètres représentent une baisse de recettes de l'ordre de 74 000 €.